



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 24 avril 2024 — N° 120**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire de l’entreprise Martin Portes et fenêtres.

---

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Françoise Charbonneau.

---

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l’arbre et des forêts.

---

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de la Maison-répît Oasis dans le cadre du Mois de l’autisme.

---

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**24 avril 2024**

---

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine sikh.

\_\_\_\_\_

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le Jour commémoratif du génocide arménien.

\_\_\_\_\_

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour sa nomination au Gala de l'excellence.

\_\_\_\_\_

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de féliciter M. André Juteau, lauréat du prix Jérôme-Le Grand.

\_\_\_\_\_

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École de musique Fernand-Lindsay.

\_\_\_\_\_

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

\_\_\_\_\_

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Maison des jeunes des Quatre Fenêtres.

\_\_\_\_\_

24 avril 2024

---

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 06.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 60 Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 60.

\_\_\_\_\_

24 avril 2024

---

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 59 Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 59.

### Dépôts de documents

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du Musée d'art contemporain de Montréal;  
(Dépôt n° 1537-20240424)

Le plan stratégique 2023-2027 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.  
(Dépôt n° 1538-20240424)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 111 concernant les besoins en infrastructure et en équipement des maisons des jeunes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 mars 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).

(Dépôt n° 1539-20240424)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

24 avril 2024

---

À la demande de Mme la présidente, M. Dubé, ministre de la Santé, retire certains propos non parlementaires.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre du Travail, conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, qui a lieu chaque année le 28 avril;

QU'elle souligne que l'an dernier, le nombre de lésions professionnelles, en excluant celles attribuables à la COVID-19, a diminué de 11 % par rapport à celui pré-pandémique;

QUE malgré ces chiffres encourageants, l'Assemblée nationale profite de cette journée pour rappeler que la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses est, et demeurera toujours, une priorité au Québec;

QU'elle rappelle que derrière chaque accident du travail ou maladie professionnelle se trouvent des proches, des membres de la famille, des amis et des collègues qui sont directement touchés, laissés derrière et profondément marqués;

QUE l'Assemblée nationale observe ainsi une minute de silence afin d'honorer la mémoire des personnes décédées ou blessées au travail.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

24 avril 2024

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Haytayan (Laval-des-Rapides), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale fasse appel à son devoir de mémoire et commémore le génocide arménien qui fut l'une des plus terribles tragédies qui a marqué le début du vingtième siècle;

QU'elle rende hommage aux 1,5 million de victimes qui, il y a 109 ans, ont péri lors de sombres événements qui débutèrent en avril 1915 et qu'elle exprime sa solidarité envers le peuple arménien et les membres de cette diaspora;

QU'elle rappelle que le peuple arménien a été au cours des dernières années à nouveau victime d'un conflit sanglant dans la région du Haut-Karabakh;

QU'elle appelle de tous ses vœux l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique et plus égalitaire et qu'elle réitère son engagement ferme à lutter contre toute forme de haine, de discrimination raciale, ethnique et confessionnelle;

QU'enfin, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les services de transport en commun; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

24 avril 2024

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski est essentiel pour assurer la sécurité routière des résidents de l'Est-du-Québec et pour le développement économique de la région;

QU'elle affirme la nécessité de mener ce projet, présentement à l'étude au Plan québécois des infrastructures, à terme, et ce dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 264 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Transports », du portefeuille « Transports et Mobilité durable »;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Relations internationales et Francophonie », du portefeuille « Relations internationales et Francophonie »;

**24 avril 2024**

---

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Éducation primaire, secondaire (incluant formation professionnelle) », du portefeuille « Éducation »;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Lutte contre l'homophobie et la transphobie », du portefeuille « Relations internationales et Francophonie »;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Caisse de dépôt et placement du Québec », du portefeuille « Finances ».

---

À 11 h 18, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 avril 2024, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

24 avril 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :

(Vote n° 264)

POUR - 104

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blais (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
		Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
		Lefebvre (IND)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	(Hull)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
		Montigny (CAQ)	
		Morin (PLQ)	